

PROGRAMME DE FORMATION

MAÎTRE-SE DE MAISON EN SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

RNCP37424 - NIVEAU 3

Carrel Centre de formation a été labellisé, de nouveau, par la Commission Paritaire Nationale à l'Emploi (CPNE-FP), en Juillet 2023, pour son offre de formation qualifiante, permettant d'obtenir les certifications de Maître-esse de Maison et possède une expérience de plus de vingt huit ans dans la formation de ces professionnels et dans la formation continue dans les secteurs sanitaires et sociaux.

FINALITÉ

La finalité de cette formation est de qualifier les personnes concernées par **l'obtention du Titre à finalité professionnel de Maître-esse de maison** et de valoriser leur identité professionnelle, afin qu'elles soient en mesure d'exercer leur pratique en adéquation avec les besoins des établissements et des services.

Cette formation leur permet d'acquérir une reconnaissance de leurs fonctions, une vision clarifiée de ce métier, et de consolider et/ou modifier leurs représentations et leurs compétences, tout en menant une réflexion sur leurs positionnements dans leur pratique.

PRINCIPALES COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES

À l'issue de la formation les professionnels seront capables de :

- Appréhender la globalité des missions et des compétences de Maître-esse de maison
- Renforcer son identité professionnelle et définir sa stratégie d'évolution
- Organiser son activité en fonction des besoins des personnes
- Adapter le cadre de vie de la/des personnes
- Assurer l'entretien du cadre de vie et du linge et/ou le superviser
- Organiser les repas et/ou le superviser
- Participer aux contrôles d'hygiène alimentaire
- Prévenir des incidents ou accidents sur les personnes et y répondre
- Contribuer à la mise en œuvre des conditions d'accompagnement favorisant un environnement de vie sécurisant et un bien-être physique et psychologique
- Intervenir dans les actes de la vie courante
- Contribuer à l'hygiène et au confort de la personne
- Contribuer au maintien et/ou au développement des capacités de la personne à partir de la vie courante
- Prévenir et gérer des situations problématiques dans la limite de ses responsabilités
- S'intégrer dans l'organisation et dans le secteur
- Recueillir et transmettre des informations
- Travailler en équipe
- Accueillir des nouveaux professionnels

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et écoresponsable
- Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante
- Participer à l'équipe pluri-professionnelle

PUBLICS CONCERNÉS

Salariés ou ex-salariés des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires exerçant ou ayant exercé des missions/activités du référentiel métier Maître de maison, agents d'entretien, agent hôtelier, responsable hôtelier, hôte de maison, animateur, accompagnant éducatif et social, aide-soignant, personnels encadrant des agents de service et tous professionnels des secteurs sociaux, médico-sociaux et sanitaires souhaitant évoluer vers les compétences de Maître de maison, ainsi que les demandeurs d'emploi et personnes en reconversion.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le référentiel d'activité et de compétences Maître-sse de maison se décompose en **3 Blocs de compétences autonomes** correspondant aux 3 grandes missions exercées par les professionnels. La formation est organisée en cohérence avec **ces trois grands Blocs de compétences** sous forme de modules.

Chaque bloc indépendant est décliné en modules de formation visant l'acquisition des compétences utiles à la validation du Titre de Maître-sse de maison.

Une épreuve finale est à passer pour chaque bloc. Chaque Bloc peut être suivi et validé indépendamment des autres.

Un accompagnement individualisé est organisé pour chaque participant, de 7 à 14 heures, selon les besoins évalués préalablement à la formation.

Un test de positionnement obligatoire sera réalisé avant l'entrée en formation afin d'adapter et d'individualiser le parcours de la personne et l'accompagnement vers la certification ; une convocation est envoyée au participant, précisant les modalités de passation et la date.

La formation est fondée sur **l'alternance et la pédagogie active**. Elle vise l'acquisition des compétences lors de la formation, et lors de l'exercice professionnel en établissement. L'alternance se caractérise par un aller-retour entre lieu d'exercice et formation.

Chaque stagiaire doit obligatoirement avoir un **tuteur formé au tutorat**.

Un **dispositif de suivi de l'alternance et de l'acquisition des compétences** est mis en place comprenant des outils de suivi et des rencontres. Un lien formalisé entre le Tuteur, Carrel Centre de formation et le stagiaire permet un accompagnement et un appui à l'investissement nécessaire à la réussite du parcours vers le Titre professionnel.

L'alternance peut s'appuyer sur deux lieux différents : les participants peuvent, pour favoriser la transférabilité des compétences auprès de différents publics, réaliser leur alternance à la fois dans leur structure et choisir un lieu de stage autre que leur établissement pour un temps équivalent à environ 2 semaines (pour un parcours complet).

PRÉ-REQUIS ET CONDITIONS D'ENTRÉE ET DE SUIVI DE LA FORMATION

- Être en poste ou en recherche d'emploi et volontaire pour participer à la formation
- La formation est ouverte aux salariés exerçant déjà ou appelés à exercer tout ou partie de la fonction de Maître-sse(s) de Maison dans un établissement du secteur sanitaire, social ou médico-social
- Être en recherche d'emploi et ne connaissant pas le secteur : obligation de réaliser une période de découverte du métier, validée et comportant une évaluation positive ou de justifier d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant au poste visé ou à l'une de ses missions, dans le secteur social ou médico-social. Des justificatifs sont à transmettre. (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation, etc.)
- Avoir acquis les savoirs de base du niveau 1
- Le professionnel en poste, doit réaliser son stage professionnel sur son lieu d'exercice, en étant accompagné d'un tuteur formé au tutorat
- Le professionnel demandeur d'emploi ou en reconversion, doit réaliser une alternance sous forme d'un stage professionnel obligatoire, au sein d'une structure sociale ou médico-sociale de 7 semaines, soit 245 heures, pour un parcours complet. L'alternance peut se réaliser sur deux lieux différents : 2/3 du temps de stage dans un lieu + 1/3 du temps de stage dans un autre lieu. Pour un parcours partiel, le stage professionnel obligatoire, au sein d'une structure sociale ou médico-sociale est de 2 semaines minimum, soit 70 heures par bloc de compétences
- Chaque stagiaire doit obligatoirement être accompagné par un tuteur formé au tutorat, sur le lieu d'exercice, que ce soit le poste de travail ou le stage
- Un positionnement composé de plusieurs tests est réalisé avant l'entrée en formation, afin d'individualiser et d'adapter le parcours de formation et l'accompagnement de la personne vers la certification
- L'accès au Titre de Maître.sse de maison est également possible par la V.A.E.
Carrel a obtenu la certification Qualiopi pour le dispositif de formation VAE en Mai 2021. Pour plus d'informations demander la fiche d'information à Christèle Nacci : cnacci@carrel.fr

DISPENCES ET ÉQUIVALENCES

Certaines certifications ou diplômes permettent d'obtenir des équivalences automatiques avec un ou plusieurs blocs du Titre Maître de maison en secteur social et médico-social.

Pour plus d'informations demander la fiche d'information à Christèle Nacci : cnacci@carrel.fr

PROGRAMME CONTENUS - BLOC 1

Adapter le cadre de vie et réaliser les actes de la vie courante dans une démarche sécurisée et écoresponsable.

Le-la maître-sse de maison garantit la réalisation des actes de la vie courante et contribue à l'adaptation, à la qualité et à la sécurisation du cadre de vie individuel et/ou collectif en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service, dans une démarche écoresponsable. Elle veille à la sécurité des personnes lors de la réalisation des actes de la vie courante.

MODULES

- Rôle, fonction et compétences dans l'adaptation du cadre de vie et la réalisation des actes de la vie courante
- Planification et organisation des activités
- Entretien du cadre de vie & entretien du linge
- Gestion des stocks, achats et commandes
- Aménagement et embellissement du cadre de vie
- Équilibre alimentaire, régimes & conception des menus, présentations
- Prévention des risques domestiques et EPI
- HACCP
- SST
- Synthèse des acquis / conscience des apprentissages réalisés Bloc 1
- ÉPREUVE BLOC 1

TOTAL 9 modules + épreuve

PROGRAMME CONTENUS - BLOC 3

Participer à l'équipe pluri-professionnelle.

Le-la maître-sse de maison se positionne comme professionnelle de l'action sociale/médico-sociale et est à ce titre membre à part entière de l'équipe pluri-professionnelle. Elle assure les transmissions liées à ses missions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuie pour cela sur les outils de la communication des ESSMS.

MODULES

- Rôle, fonction et compétences dans la participation du.de la Maître-sse de maison à l'équipe pluri-professionnelle
- Cadre juridique et institutionnel
- Travailler en équipe & communiquer en équipe
- Accueil des nouveaux professionnels
- Transmettre par écrit et oral & participer/s'exprimer en réunion pluri-professionnelle
- Synthèse des acquis / conscience des apprentissages réalisés bloc 3
- ÉPREUVE BLOC 3

TOTAL 5 modules + épreuve

PROGRAMME CONTENUS - BLOC 2

Accompagner les personnes dans les actes de la vie courante.

Le-la maître-sse de maison crée les conditions permettant à la personne de s'approprier son espace de vie individuel et/ou collectif, contribue à l'accompagnement défini en équipe pluri-professionnelle, au travers des actes de la vie courante, prévient et gère les situations problématiques, afin de favoriser un environnement de vie sécurisant et un bien-être physique et psychologique.

MODULES

- Rôle, fonction et compétences dans l'accompagnement des personnes dans les actes de la vie courante
- Projets institutionnels, besoins des personnes et projets personnalisés
- Problématiques des publics accueillis
- Gestion de son stress, de ses émotions et de la distanciation
- Enjeux et méthodes d'intervention
- Écoute et empathie & communication avec les personnes accueillies
- Pratiques bien-traitantes et prévention de la maltraitance
- Rythmes de vie des personnes & accompagnement de l'hygiène corporelle et du confort
- Techniques de mobilisation et ergonomie
- Gestion des tensions et des agressions
- Synthèse des acquis / conscience des apprentissages réalisés bloc 2
- ÉPREUVE BLOC 2

TOTAL 10 modules + épreuve

PROGRAMME CONTENUS - ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE

MODULES

- Usage de l'outil informatique et Word
- Écrits professionnels
- Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 1
- Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 2
- Méthodologie de préparation aux épreuves du Bloc 3
- Expression orale et préparation à la soutenance
- Évaluation finale

TOTAL 7 modules + évaluation finale



MODALITÉS D'ÉVALUATION DES PARTICIPANTS EN FIN DE FORMATION

Les participants passent 1 épreuve par Bloc de compétences en vue de l'obtention du Titre de Maître-sse de maison.

Pour le Bloc 1, l'acquisition est soumise à :

- La validation des compétences du Bloc 1
- L'attestation de formation HACCP
- La validation du certificat SST
- L'attestation de la formation EPI

Pour les Blocs 2 & 3, l'acquisition est soumise à :

- La validation des compétences des Blocs 2 et 3

Dans le cas d'une validation partielle, les blocs sont acquis à vie.

En cas d'échec à la certification totale, le candidat se voit proposer un parcours adapté lui permettant d'accéder une nouvelle fois à la certification dès lors que le jury de certification des compétences s'est prononcé.

APPROCHE PÉDAGOGIQUES

Les approches pédagogiques visent plusieurs objectifs :

- Créer de la valeur ajoutée pour les personnes en formation
- S'adapter aux formés et à leurs processus cognitifs
- Permettre des acquis dans de bonnes conditions, en prenant en compte les spécificités des institutions
- Individualiser la formation pour l'adapter aux objectifs d'évolution de chacun dans son service
 - Approches pédagogiques actives, dynamiques, ludiques, participatives et articulées entre elles
 - Dispositif de formation et de soutien conçu pour accompagner individuellement chaque stagiaire
 - Méthodes interactives favorisant les échanges
 - Mises en situation
 - Analyse des pratiques professionnelles et de situations issues du vécu des participants et d'exemples apportés
 - Coaching individuel : 1 heure de coaching individuel/par participant/par Bloc

MOYENS PÉDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Coordination de l'alternance avec les tuteurs, outils de suivis et 4 réunions
- Coordination pédagogique des formateurs et amélioration continue des pratiques
- Amélioration continue
- FOAD (Formation Ouverte et À Distance) : 21 heures de FOAD sont disponibles, sous forme de contenus digitalisés, enrichissant le présentiel
- Matériel informatique
- Salles équipées de PC et vidéoprojecteur
- Plateau technique & matériel technique (dans les locaux de Carrel)
- Matériel PSC1 & EPI
- Matériels d'expérimentation de situations de manutention et d'ergonomie (dans les locaux de Carrel)

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS & MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

- Feuilles d'émargement pour chaque demi-journée
- Évaluation de la satisfaction à mi-parcours (pour le parcours complet) et en fin de formation à chaud (questionnaire rempli par chaque stagiaire)
- Évaluation globale sous forme de tour de table
- Évaluation à froid sous forme de questionnaire envoyé quelques semaines après la formation
- Évaluation de la satisfaction des tuteurs
- Évaluation par les chefs de service de la formation, "à froid" envoyé quelques semaines après la formation
- Bilan global envoyé aux commanditaires de la formation

ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DES STAGIAIRES

- Dispositif individualisé à partir du positionnement réalisé avant l'entrée en formation
- Accompagnement individualisé des candidats en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs
- Identification des attentes des formés en début de formation et évaluation de la satisfaction des attentes en fin de Bloc de compétences et en fin de formation
- Observation de la progression des participants tout au long de la formation, à l'aide de plusieurs outils de suivi et d'accompagnement, de mini-quizz et de questionnaires d'évaluation des acquis en fin de modules, afin d'encadrer et d'épauler les stagiaires dans leur progression
- Accompagnement et coaching individuel : chaque stagiaire bénéficie d'une heure de coaching par Bloc de compétences, sur rendez-vous et en dehors du temps de formation
- Accompagnement de l'alternance et de l'acquisition des compétences dans les situations de travail par un tuteur formé au tutorat (sur le poste de travail ou le stage) et coordination entre le formateur référent et le tuteur
- Suivi du professionnel, en poste ou en stage, sur le terrain sous la forme d'une visite de suivi formatif
- Accompagnement de la progression dans la préparation méthodologique des épreuves
- Aide et accompagnement des participants France Travail (anciennement Pôle emploi) et à ceux qui ne sont pas en poste, dans la recherche de leur terrain de stage

PROFIL DES INTERVENANTS

- Carrel Centre de formation dispose d'une équipe administrative et pédagogique. Le parcours de formation est assuré par des intervenants sélectionnés par Carrel Centre de formation, en fonction de leur expérience professionnelle en lien avec la certification
- Co-animation pédagogique formateur-professionnel : des professionnels interviendront sur certains modules, sur des compétences ciblées, afin de dispenser un savoir pratique, une vision concrète et de permettre des sessions questions-réponses
- Liste non exhaustive de nos formateurs :
 - FRANCOIS Peggy, Formatrice Expert HQSE - Hygiène, sécurité, environnement
 - BALCET-TURBAN Mary, Psychologue
 - HADJIAN MENSAH Séverin, CESF
 - MINODIER Catherine, CESF et Psychologue
 - PAMS Véronique, Maîtrise en Droit Social / MASTER Recherche Action Social Travail Social et Société
 - MERLE Olivier, Ergomotricien
 - GRESEQUE Guillaume, Formateur en prévention des violences, Instructeur de Self-Défense depuis 2014
 - MERLIN Yann, Diplôme de formateur de PSE1 et PSE2, Moniteur de Secourisme Formation EPI et ESI et Formation initiale et MAC Sauveteur Secouriste du travail SST

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Un test de positionnement obligatoire** sera réalisé avant l'entrée en formation afin d'adapter et d'individualiser le parcours de la personne et l'accompagnement vers la certification ; une convocation est envoyée au participant, précisant les modalités de passation et la date
- **La désignation d'un tuteur professionnel** au sein de l'établissement/service où exerce le maître-sse de maison, chargé de l'appuyer tout au long de son parcours **est obligatoirement requise avant le début de la formation**
- **L'accompagnement de chaque stagiaire par son Tuteur** requiert un investissement en temps de sa part, qui est également à prévoir. (Environ 12 heures pour le parcours complet, plus les temps de réunion Tuteurs/Carrel)
- Un Tuteur peut être désigné pour plusieurs stagiaires du même établissement
- **4 rencontres Tuteurs/Carrel** sont programmées : voir le calendrier
- 3 heures de coaching individuel ou 1 heure par Bloc de compétences, sont à ajouter aux temps de formation, pour chaque participant, sur rendez-vous avec le formateur référent



DURÉES & DATES

→ DURÉES

Chaque participant a le choix de s'inscrire pour le parcours complet de formation ou pour 1 Bloc de compétences seulement, voire 2.

En fonction de la situation du professionnel, de ses besoins et objectifs, il est possible de réaliser un parcours de formation étalé sur plusieurs sessions, lui permettant de suivre un seul bloc à la fois et de le valider, jusqu'à l'obtention de la certification complète.

• **Pour le parcours complet** (y compris toutes les heures d'accompagnement et les épreuves d'évaluation) :

- 35 jours de 7 heures, soit 245 heures

L'accompagnement individualisable est de 7 à 14 heures (inclus dans les 245 heures), selon les besoins évalués lors du positionnement qui sera réalisé avant l'entrée en formation, une convocation sera envoyée au participant.

• **Pour les parcours partiels par Bloc de compétences** (y compris les épreuves d'évaluation) :

- Bloc 1 : 14 jours, soit 98 heures y compris l'accompagnement méthodologique

- Bloc 2 : 13 jours, soit 91 heures y compris l'accompagnement méthodologique

- Bloc 3 : 8 jours, soit 56 heures y compris l'accompagnement méthodologique

→ DATES

• Prochaine session en inter-établissements dans les locaux de Carrel Centre de Formation :

- **1^{ère} rencontre : tuteurs et stagiaires** : coordination de l'alternance et informations :

Jeudi 25 février 2026 de 14h à 16h30 (réunion obligatoire)

• **Pour le parcours complet :**

- **Dates de début et de fin de la formation :**

Mardi 3 mars 2026 - Jeudi 3 décembre 2026

• **Pour le parcours partiel par Bloc de compétences :**

- **Date de début et de fin par Bloc :**

Bloc de compétences 1 : Du 3 Mars 2026 au 19 Mai 2026

Bloc de compétences 2 : Du 8 Juin 2026 au 6 Octobre 2026

Bloc de compétences 3 : Du 13 Octobre 2026 au 2 Décembre 2026

Date de l'évaluation finale : Jeudi 3 Décembre 2026

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 8 à 16 participants.

COÛT

91€ par jour et par participant soit un total de 3185€ pour 245 heures (parcours complet peut-être réduit de 10.5h soit 3048.50€).
Organisme non soumis à la TVA

LIEU : 119 rue Boileau, 69006 Lyon

HORAIRES : 9h-12h30 / 13h30-17h

ACCESSIBILITÉ H+

Accessibilité des locaux garantie, avec un accompagnement pédagogique organisé autour d'un entretien diagnostic et d'un bilan d'étape en fonction des situations.

CONTACT :

Florence Petit / fpetit@carrel.fr

Livret d'accueil sur carrel.fr

DÉLAIS D'ACCÈS

Sous quinzaine mois avant la date de la 1^{ère} réunion stagiaire/tuteur.

CARREL

La confiance, ça s'apprend !

Renseignements et Inscriptions

04 78 72 16 66

cnacci@carrel.fr

